



## LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

### **La passerelle du Millénaire : c'est lancé !**

La cérémonie de la pose de la première pierre de la passerelle du Millénaire a eu lieu le jour de la Saint-Nicolas, ce 6 décembre 2012. Après le vote du crédit par le Conseil général en 2011 et l'octroi du permis de construire en août 2012, les travaux vont pouvoir ainsi commencer. Le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel, le rectorat de l'Université, le Chef du département de la gestion du territoire et l'architecte auteur du projet ont symboliquement procédé à cet événement en présence des propriétaires et des habitants du quartier.

#### **La Passerelle du Millénaire pour franchir Gibraltar**

Suite au vote positif du Conseil général en 2011, la construction de la Passerelle du Millénaire va pouvoir être réalisée. Elle permettra de relier la gare CFF de Neuchâtel et l'espace de l'Europe à la colline de Bel-Air. Conçue pour les piétons et les cyclistes, elle sera construite dans un secteur de la ville qui connaît un développement urbanistique important depuis la fin du XIXe siècle.

Cette réalisation est une opportunité pour connecter deux pôles cantonaux de formation présents dans notre ville : d'une part le Conservatoire de musique de Neuchâtel, la Haute école de gestion ainsi que la Haute Ecole Arc Neuchâtel Berne Jura, d'autre part Unimail, soit la Faculté des sciences de l'Université.

Le financement de la réalisation de cet ouvrage, d'un montant total de 1'550'000 francs, est assuré par la Ville de Neuchâtel, l'Université (100'000 francs), la Confédération (300'000 francs), le Département de la gestion du territoire (300'000 francs) et l'Association de soutien au Millénaire (20'000 francs).

*« Par ailleurs, cette passerelle est un élément important du projet d'agglomération. Ensemble, on est plus intelligent, on est plus fort ! Petite ville, petit canton, il nous faut travailler main dans la main, créer des ponts, des*

*passerelles !* », a souligné M. Olivier Arni, Conseiller communal, directeur de l'Urbanisme et de l'Environnement.

Cette passerelle a été baptisée « passerelle du Millénaire ». Elle restera un élément construit emblématique de cette année exceptionnelle pour la ville de Neuchâtel.

*« Avec la réalisation de la passerelle du Millénaire, et à travers la qualité atteinte de l'ensemble des aménagements, le quartier contribuera au rayonnement de la ville et du canton. La passerelle du Millénaire pour franchir Gibraltar, quelle plus belle devise pourrait-on imaginer ? »*, a conclu M. Arni.

## **Le Canton et le projet d'agglomération**

Pour M. Claude Nicati, Conseiller d'Etat, *« les autorités neuchâteloises saluent vivement la concrétisation de ce projet de passerelle. En effet, il s'inscrit pleinement dans la volonté commune d'améliorer l'accessibilité piétonne, particulièrement depuis et en direction de la gare CFF. Cette passerelle est d'autant plus précieuse qu'elle favorise la liaison vers un des hauts lieux académiques de notre canton : la faculté des sciences de l'Université »*. L'intérêt du Conseil d'Etat pour cette réalisation s'est manifesté par sa participation aux coûts à hauteur de 300'000 francs et par l'inscription d'une mesure spécifique dans le projet d'agglomération, permettant un financement de la Confédération. *« Le Conseil d'Etat se réjouit de voir ce projet aboutir, permettant d'améliorer un peu plus la mobilité douce en ville de Neuchâtel »*, a conclu M. Nicati.

## **L'Université et le développement durable**

*« L'Université de Neuchâtel est consciente de ses responsabilités à l'égard de l'environnement, des ressources énergétiques et des ressources naturelles. Et le rectorat soutient toutes les initiatives qui intègrent des éléments de développement durable dans l'enseignement, la recherche et la gestion des ressources »*, a déclaré Mme Martine Rahier, rectrice de l'Université de Neuchâtel. Pour elle, le projet d'une passerelle, qui va permettre aux piétons et aux cyclistes de rejoindre directement UniMail depuis le plateau de la gare, est *« en adéquation parfaite avec la volonté de l'Université de promouvoir une mobilité douce au sein de la communauté universitaire. C'est pourquoi nous avons soutenu ce projet »*, a conclu Mme Rahier.

## **Territoire, intégration architecturale et arborisation**

Le concept architectural développé par le bureau Bauart pour la Passerelle du Millénaire est issu d'une lecture attentive du site et de ses spécificités historiques, morphologiques et spatiales. Par une approche sur mesure pour ce lieu, le projet permet de créer un lien précis dans le territoire, de ménager une intégration subtile dans le quartier et de générer une expression à l'identité spécifique et équilibrée.

Le projet de passerelle vise également à préserver la vue sur le lac depuis le train et la rue des Fahys dans l'axe de la rue de Gibraltar. Cette volonté de transparence figure notamment dans le règlement d'aménagement communal qui traite des vues et échappées caractéristiques à protéger. « *Répondant à la volonté de transparence, la structure de la passerelle est concrétisée par un recours à des éléments élancés, tant au niveau du tablier que des piliers, dont la géométrie oblique, apparemment aléatoire, s'inspire de l'arborisation présente sur les talus de part et d'autre de la rue de Gibraltar* », a expliqué M. Emmanuel Rey, de Bauart Architectes et Urbanistes SA à Neuchâtel.

## **Pose de la première pierre**

Après la partie oratoire, les intervenants ont enfoui dans les fondations de la passerelle différents documents concernant cette manifestation. Il s'agit notamment du dossier de plans de l'ouvrage, d'un exemplaire du rapport de demande de crédit, du livre du Millénaire de la Ville de Neuchâtel et de l'Express du 6 décembre 2012.

De plus, une « *capsule temporelle* » a également été enterrée. Elle comprend des sons encodés au format MP3 sur un baladeur numérique destiné aux générations futures. Ces sons sont liés au Millénaire et à la ville de Neuchâtel à différents titres. D'une part, ils sont en relation avec l'exposition Bruits, qui a été la contribution du Musée d'ethnographie de Neuchâtel (MEN) au Millénaire. Cette exposition abordait la question du patrimoine sonore, de sa gestion et de sa transmission difficile (obsolescence des technologies, fragilité des supports dont aucun n'est garanti à moyen terme, nécessité de migrations régulières vers de nouveaux formats). D'autre part, ils proviennent d'un projet appelé le blog sonore et conçu par l'Atelier des musées en guise d'accompagnement à l'exposition Bruits.

Neuchâtel, le 6 décembre 2012

Direction de l'urbanisme

Annexe : descriptif de la passerelle du Millénaire

**Renseignements complémentaires:** Olivier Arni, directeur de l'Urbanisme et de l'environnement, tél. 032 717 76 01 courriel : [olivier.arni@ne.ch](mailto:olivier.arni@ne.ch)

Olivier Neuhaus, architecte communal, tél. 032 717 76 41  
Courriel ; [olivier.neuhaus@ne.ch](mailto:olivier.neuhaus@ne.ch)